
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

12 > 25 SEPTEMBRE 2023

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(1 article)



mercredi 13 septembre
2023

Avec Les Rires d'Anna et le CIAS : projection d'un film sur le deuil (362 mots)

La mort inattendue du nourrisson (MIN) est un drame vécu encore par de nombreux parents. La prévenir, c'est le but de l'ass...

Page 5

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(6 articles)



vendredi 15 septembre
2023

Nouveau service de carte d'identité et de passeport (256 mots)

Les élus du canton se sont réunis à la Maison France Services de Neuves-Maisons pour découvrir un nouveau service très atte...

Page 7



mardi 19 septembre
2023

Un référent déontologue (219 mots)

Le conseil municipal s'est déroulé vendredi en salle d'honneur de la mairie. Le conseil communautaire de Mo...

Page 8



jeudi 21 septembre
2023

L'ancienne mine fête le fer (223 mots)

Cette année encore, les organisateurs ont privilégié les ateliers installés au cœur du site expliquant l'extraction du mine...

Page 9



jeudi 21 septembre
2023

Les carrières se dévoilent (207 mots)

La journée portes ouvertes aux carrières du plateau Sainte-Barbe, s'est déroulée vendredi pour les journées du patrimoine v...

Page 10



vendredi 22 septembre
2023

Les grands travaux du centre bourg entrent dans la phase 2

(229 mots)

Cette deuxième phase de travaux qui démarre concerne le parvis de la mairie et la modification de la voirie. ...

Page 11

Conseil : des décisions liées à l'environnement (219 mots)

Lors du conseil municipal du jeudi 14 septembre dernier, 9 délibérations ont été validées. Modification des statuts de la C...

Page 12

ACTUALITÉS DIVERSES

(5 articles)

Des villages qui craignent de payer la facture (376 mots)

Sonder les maires des campagnes concernées par le passage du cortège de gens du voyage vers Grostenquin, où se sont rassembl...

Page 14

Zoom Plusieurs sites seront aidés (235 mots)

En prélude aux 40es Journées européennes du patrimoine, Emmanuel Macron sera ce vendredi en Côte-d'Or. Un déplacement cons...

Page 15

Meurthe-et-Moselle. Taxe foncière : entre inflation et coût de l'énergie, elle monte partout (1643 mots)

Entre l'augmentation de 7,1 % appliquée à tous et les hausses décidées par près d'une commune sur quatre, la taxe foncière s'annonc...

Page 16

Accès en ville : les parkings-relais, remède contre les embouteillages ? (530 mots)

Visiblement, ça ne lui dit rien. « Le parking quoi ? ! » Coincé ce mardi matin dans l'embouteillage du boul...

Page 21

D'autres parkings en projet, plus loin (205 mots)

Pour permettre aux travailleurs, comme à toute personne extérieure, de rejoindre le centre-ville de Nancy le plus facilemen...

Page 22

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE ET
MADON

Avec Les Rires d'Anna et le CIAS : projection d'un film sur le deuil

La mort inattendue du nourrisson (MIN) est un drame vécu encore par de nombreux parents. La prévenir, c'est le but de l'association Les Rires d'Anna, présidée par la chaliennaise Pascaline Brioso.

Nationalement dédiée à cette cause, la 3^e semaine de septembre est l'occasion, pour l'association, d'organiser des animations sur différents sites.

Le 16 septembre, de 10 h à 17 h, journée portes ouvertes à la clinique Majorelle.

Le 18 septembre, de 13 h 30 à 16 h, conférence sur le thème de la MIN à la maternité de Nancy, dans le grand amphithéâtre. Une grande première pour l'association.

Actions de prévention

Enfin, pour conclure cette semaine en beauté, le jeudi 21 septembre, à 20 h, à la Filoche, diffusion du film « Et je choisis de vivre », suivi d'un

débat en option. Il raconte l'histoire d'une maman qui a perdu son petit garçon. Elle va à la rencontre d'autres parents qui ont connu le même drame. « Cela se passe dans la Drôme, en pleine nature, avec des images puissantes et intenses. On va pleurer, mais aussi rire et repartir avec de l'espoir. Et encore plus l'envie de vivre », prévient Pascaline.

Reconnue sur tout le territoire communautaire, l'association Les Rires d'Anna a signé une convention avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Moselle Madon. La projection se déroule sous la bannière de ces deux partenaires. « Nous octroyons une subvention à l'association et, en contrepartie, elle organise des actions de prévention en direction des professionnels de la petite enfance et des familles », explique Noémie Auger, directrice adjointe du CIAS.

« Ces actions s'inscrivent dans notre politique autour de la parentalité, dans la perspective de notre future

maison de la prévention et de la santé qui ouvrira place des Tricoteries. »

Pour assister au ciné-débat...

Le film « Et je choisis de vivre » sera projeté le 21 septembre à 20 h à la Filoche, place des Tricoteries à Chaligny, entrée gratuite, tous publics.

Inscriptions et renseignements au 07 75 15 22 40 ou adeline.rezki@famillesrurales.org



Pascaline Brioso, présidente des Rires d'Anna, vous invite, avec son fils Miguel, à participer au ciné débat « Et je choisis de vivre » le 21 septembre à la Filoche.



**COMMUNES MOSELLE ET
MADON**

Nouveau service de carte d'identité et de passeport

Les élus du canton se sont réunis à la Maison France Services de Neuves-Maisons pour découvrir un nouveau service très attendu : la délivrance de cartes d'identité et de passeports.

La Maison France Services a récemment été équipée de dispositifs modernes permettant la délivrance rapide de cartes d'identité et de passeports, ainsi que d'un photomaton pour garantir des photos conformes aux normes en vigueur.

Pascal Schneider s'est exprimé lors de cette visite en expliquant l'importance de ce nouveau service pour les habitants de la région. Il a souligné que cette initiative visait à simplifier

la vie des citoyens en leur offrant un accès facilité aux documents d'identité essentiels.

Afin de rendre l'accès à ce service encore plus pratique, la ville a mis en place un système de prise de rendez-vous en ligne. Désormais, les résidents peuvent visiter le site web de la mairie et choisir le créneau qui leur convient pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, ainsi que les autres services municipaux, tels que le centre communal d'action sociale (CCAS), l'état civil, l'urbanisme. Pour ceux qui préfèrent obtenir des informations directement auprès de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), les créneaux disponibles sont également disponibles sur leur

site.

Cette nouvelle initiative vise à répondre à la demande croissante de documents d'identité tout en simplifiant les démarches pour les habitants. ■



L'amélioration des services a été présentée aux élus locaux lors de leur visite, en présence notamment des maires de Chaligny, Maron, Pierreville et Pulligny.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – NEUVES-MAISONS

Un référent déontologue

Le conseil municipal s'est déroulé vendredi en salle d'honneur de la mairie.

Le conseil communautaire de Moselle et Madon a décidé de créer une société d'économie mixte nommée Moselle et Madon énergies qui pourra porter des opérations de transition énergétique et de susciter la création de filiales. L'adaptation des statuts est donc proposée. Le groupe d'opposition vote contre (2 voix).

Les subventions aux associations ayant participé au Zapp'sport pour un montant de 3 440 € sont votées à

l'unanimité.

Marie-Louise Kadok, adjointe, est désignée à l'unanimité comme représentante de la ville au comité de programmation Leader du Pays Terre de Lorraine.

Daniel Giltard, membre honoraire du conseil d'Etat, est nommé unanimement référent déontologue pour les élus de la collectivité jusqu'au 31 mai 2026. Une convention est signée pour faciliter la saisine par les élus.

La chambre régionale des comptes du Grand Est a été saisie par les élus

suite au constat d'un déficit du compte administratif de plus de 10 %. Ce déficit était dû à des subventions notifiées et non versées. Une fois la rectification effectuée, la chambre n'a rien retenu contre la ville.

Jean-Marc Pomarés, adjoint délégué aux finances et au budget a donné sa démission pour « déplacement géographique ». Sabrina Kharroubi devient donc conseillère tandis que la fonction liée aux comptes sera reprise par Pascal Schneider, maire. ■



L'ancienne mine fête le fer

Le week-end dernier, Neuves-Maisons était rythmé par la traditionnelle fête du Fer, qui se déroulait sur le site de l'ancienne mine situé dans le haut de la rue Val-de-Fer.

Cette année encore, les organisateurs ont privilégié les ateliers installés au cœur du site expliquant l'extraction du minerai jusqu'à sa transformation en outil du siècle dernier.

Les visites de la galerie de la mine, animées par les bénévoles, ont remporté un beau succès. Afin d'animer la fête, l'association APCI (Association du Patrimoine et de la Culture Industriels), organisatrice de la manifestation, avait aussi misé sur le spectacle pour animer le site.

Les animations ont débuté le vendre-

di par l'accueil des écoliers néodomiens qui ont pu s'essayer à la chaudronnerie et ont même frappé sur les minerais venant des galeries.

Pendant le samedi et dimanche, le programme a été varié avec des tracages de wagons par des chevaux aux sorties de galerie sans oublier la musique avec en point d'orgue, le concert des « Gens du peuple, de Longwy à Neuves-Maisons » un concert alternant des textes et des chansons de Lavilliers, Renaud, Jean Ferrat, autour des thèmes de l'immigration et du travail.

Le week-end s'est terminé avec un spectacle de feu. ■



La musique avec en point d'orgue, le concert des « Gens du peuple, de Longwy à Neuves-Maisons ».



Les carrières se dévoilent

La journée portes ouvertes aux carrières du plateau Sainte-Barbe, s'est déroulée vendredi pour les journées du patrimoine vivant de l'Unicem, Union des industries de carrières et matériaux de construction du Grand Est.

Fabienne Stein responsable de la communication accueillait les visiteurs dès le matin avec une petite collation. Plusieurs groupes se sont succédé dans la journée et ont pu découvrir le fonctionnement des machines utilisées pour l'extraction et la transformation du calcaire, le concassage, pour finir en tas de di-

verses grosseurs, avant d'être utilisé dans la construction des routes, des voies ferrées et autres équipements collectifs. La carrière a un bon rendement et produit du calcaire de qualité. Rémi Martins, chargé de prévention environnementale et Yann Thomas qui travaille chez Microhumus, bureau d'études spécialisé dans la gestion des sols, expliquaient qu'après l'exploitation il convient de recréer les sols, en l'occurrence une pelouse calcaire sèche, afin de préserver l'habitat des espèces animales, voire de créer des espaces propices à la nidation des oiseaux, des pondoirs et refuges pour reptiles. La renatu-

ration des sites vise aussi à la protection de la flore. La cinquantaine de visiteurs a beaucoup apprécié les explications données par les intervenants, chacun dans leur domaine. ■



L'équipe d'accueil.



Les grands travaux du centre bourg entrent dans la phase 2

Voulus par le conseil Départemental, gestionnaire de la D570, en collaboration avec la Municipalité, les travaux de réaménagement du Centre Bourg ont débuté leur deuxième phase. L'objectif est de gagner en sécurité sur le plan de la circulation.

Cette deuxième phase de travaux qui démarre concerne le parvis de la mairie et la modification de la voirie.

Afin d'apaiser la vitesse aux abords du groupe scolaire et du centre bourg, la D570 passera à 7 m de large et la vitesse sera abaissée à 30 km/h.

En alternant les travaux, côté impair, puis côté pair, les chantiers engagés par la société Colas permettront de maintenir l'accès aux usagers durant toute la durée du projet.

Enfin, après les travaux de la voirie, la phase finale concernera les parvis et parkings alentour qui seront modifiés (deux bornes de recharge électriques seront installées).

Les entrées de la MDA (maison des associations), et de la Médiathèque seront modifiées et améliorées, ainsi que les abords du monument aux Morts. La partie située entre la mairie et le groupe scolaire sera également aménagée en îlots de fraîcheur végétalisés avec des canapés de pierre autour des arbres qui seront préservés.

Les dates de fin de réalisation ne sont pas définitives, mais se situeront vers la fin de l'année. ■



Travaux côté pair pour commencer.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON – CHAVIGNY

Conseil : des décisions liées à l'environnement

Lors du conseil municipal du jeudi 14 septembre dernier, 9 délibérations ont été validées. **Modification des statuts de la CCMM.** Pour la mise en œuvre des projets en matière de transition énergétique, le conseil communautaire a décidé de créer une société d'économie mixte « Moselle et Madon énergies » ; le conseil municipal approuve la modification ci-annexée des statuts de la Communauté de Communes Moselle et Madon (CCMM).

Convention de partage de la taxe foncier bâti. A partir de 2023, le par-

tage consistera, sur les recettes existantes, en un reversement à la CCMM de 25 % du montant des recettes de foncier bâti constatées en 2022 et sur les recettes futures à un reversement à la CCMM de 50 % des recettes nouvelles de foncier bâti constatées en 2023 ; le conseil municipal approuve la convention de partage des recettes communales de foncier bâti sur les zones communautaires.

Convention de délivrance des titres d'identité (CNI/Passeports). Le conseil municipal approuve la participation financière de

la commune pour participer à l'effort financier de Neuves-Maisons pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2028.

Espace Naturel Sensible(ENS). Le conseil municipal sollicite l'exercice, par délégation du département de Meurthe-et-Moselle, du droit de préemption sur l'ENS de Chavigny.

Subvention. Le conseil municipal attribue une subvention exceptionnelle de 25 000 € à la MJC des Castors. ■



ACTUALITÉS DIVERSES

Des villages qui craignent de payer la facture

Sonder les maires des campagnes concernées par le passage du cortège de gens du voyage vers Grosvenquin, où se sont rassemblées près de 40 000 personnes pour le rendez-vous évangélique Vie et Lumière du 3 au 10 septembre, revient à entendre un « ouf » collectif. Sans pour autant basculer dans l'excès, la tonalité des élus confrontés à l'implantation sauvage et illégale de centaines de personnes sur des terrains communaux, s'oriente vers un soulagement évident.

Entre Bourgogne et Lorraine, des centaines de caravanes ont pris position sur les terrains de foot du secteur, souvent ciblés en raison de la proximité des villages, avec réseaux d'électricité et d'eau parfois. « Cela ne s'est malgré tout pas trop mal passé », résume le maire de Leyr Jean-Marc Iemetti, admettant qu'on « ne lui avait pas demandé son avis ». Une semaine de séjour sur le terrain de foot et... 110 € laissés en guise de for-

fait de dédommagement. « Il faut aussi savoir communiquer avec eux », tempère l' élu. Il précise avoir reçu plusieurs appels d'habitants mécontents des nuisances sanitaires et de déjections dans les environs.

Branchements sauvages

À Richardménil, mais aussi à Velaine-sous-Amance, le passage a été dur à vivre. « Ils nous disaient être 80 familles. Il y avait entre 130 et 150 caravanes selon la gendarmerie », précise Cédric Baudoin, le maire du Grand Couronné. Branchements sauvages sur le réseau électrique, installations sur le terrain de foot... A l'agacement des populations a répondu l'embarras des autorités préfectorales. « Les dégâts sur la pelouse vont se traduire par une facture de 5 000 € de remise en état », poursuit l' élu. « Et encore, c'est parce qu'on a insisté pour qu'ils fassent attention. Ils ont d'ailleurs fait l'effort de ramasser 90 % des déjections. » L'elec-

tricité ? « Les branchements étaient effectués en amont de notre commune. J'imagine qu'EDF fait passer ça dans la colonne pertes et profits »

Qui paiera les 5 000 € ? Un silence embarrassé de la préfecture et le pressentiment de voir les assurances freiner des quatre fers font dire au maire de Velaine qu' « il y a de fortes probabilités que nous soyons contraints d'intégrer cette facture de 5 000 € dans nos comptes ». ■



Plusieurs dizaines de caravanes s'étaient installées de manière illégale à Richardménil. Photo Anthony Guille

par Antoine Petry





Zoom Plusieurs sites seront aidés

En prélude aux 40^{es} Journées européennes du patrimoine, Emmanuel Macron sera ce vendredi en Côte-d'Or. Un déplacement consacré à la préservation du patrimoine religieux. Le chef de l'État – qui sera accompagné de Stéphane Bern et de la ministre de la Culture Rima Abdul-Malak – doit annoncer plusieurs mesures pour renforcer les dispositifs déjà existants.

Lors de sa première étape, dans la cité médiévale de Semur-en-Auxois où il visitera la collégiale Notre-Dame, classée monument historique dès 1840, Emmanuel Macron précisera les modalités de cette « nouvelle im-

pulsion » pour venir en aide aux édifices religieux des communes de moins de 10 000 habitants. L'objectif étant, au-delà de l'aspect patrimonial, de lutter contre le sentiment d'abandon de certains territoires.

La Moselle pourrait être à l'honneur

Plusieurs sites pourraient profiter des dons récoltés lors d'une souscription nationale que le président entend lancer. La préservation de ce patrimoine passera également par une protection renforcée au titre des monuments historiques. Le home israéliite de Metz (Moselle), l'église de

Frolois (Meurthe-et-Moselle), l'église de Saulx (Haute-Saône), l'église de Vasperville (Moselle), le temple désaffecté de Queleu à Metz (Moselle), l'ancienne synagogue d'Ennery (Moselle) et l'église des Bréseux (Doubs) pourraient être concernés. Le chef de l'État se rendra ensuite au château de Bussy-Rabutin. Il s'était engagé à venir étrener les importantes rénovations de ce monument emblématique de Côte-d'Or, qui avait participé à la première édition du Loto du Patrimoine. ■

par G. g.



Meurthe-et-Moselle. Taxe foncière : entre inflation et coût de l'énergie, elle monte partout

Entre l'augmentation de 7,1 % appliquée à tous et les hausses décidées par près d'une commune sur quatre, la taxe foncière s'annonce particulièrement douloureuse pour les contribuables cette année.

À l'image de n'importe quel citoyen français, les Meurthe-et-Mosellans n'ont pas pu ne pas le remarquer... Depuis de nombreux mois, les prix augmentent dans tous les domaines. Le panier de la ménagère flambe, le prix de l'essence atteint des niveaux jamais vus, le prix de l'énergie s'envole.

Si les propriétaires attendaient un peu de répit en découvrant leur taxe foncière pour l'année 2023, ils ont dû déchanter... Dans le domaine fiscal aussi, la hausse est indéniable et pour le coup, tout le monde la sentira.

Une hausse jamais vue depuis 1986

Chaque année, les valeurs locatives cadastrales sont en effet revalorisées via un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'Insee. Avec l'inflation galopante (elle était encore de 5,9 % en juillet), ce coefficient de revalorisation a sans surprise grimpé en flèche ! +7,1 % pour les propriétés bâties et non bâties dans chaque ville. C'est tout simplement du jamais vu depuis 1986 quand elle avait atteint 8 % ! Dans cette période, le taux oscillait entre 0,2 % et 3 % chaque année.

À cette hausse s'ajoutent les revalorisations du taux communal voté par les collectivités. Si la grande majorité des 591 communes du département n'ont pas revu leur taux, malgré la flambée de l'énergie notamment, plus de 130 ont quand même dû se résoudre à augmenter la pression fiscale sur les propriétaires, soit un peu moins d'un quart, d'après les données fournies par le référentiel des éléments d'imposition (REI) de la DGFIP (direction générale des finances publiques).

« Augmenter le taux communal avec cette augmentation de base, c'est un peu mettre de l'huile sur le feu, soupire Jean-François Thouvenin, président de la section lorraine de l'Union nationale des propriétaires immobiliers, est-ce qu'il était justifié d'augmenter le taux communal ou intercommunal alors que l'inflation est présente ? Après, toutes les collectivités sont bien obligées d'équilibrer leurs comptes. » Et avec la suppression de la taxe d'habitation, les marges de manœuvre se sont encore réduites pour les communes...

Lunéville à contre-courant

Les plus grandes villes du département ont tout de même réussi à « limiter la casse » dans l'ensemble. Nancy, Toul, Vandœuvre-lès-Nancy et Laxou restent stables alors que Pont-à-Mousson a augmenté son taux de 2 %. Dans l'autre sens, Lunéville fait un peu figure d'anomalie puisque la commune a réussi à

desserrer l'étau fiscal de 2 % sur sa part communale.

« C'est grâce à l'effort de tous, note la maire Catherine Paillard, en juin 2020, on a contractualisé un tarif bloqué pour le gaz jusqu'en juin 2024. Du coup, on a n'a pas subi la forte augmentation du gaz, qui a pris de 5 à 600 000 euros dans cette période. On a aussi lancé un plan d'action responsable avec les 90 associations de la ville à qui on a demandé de se regrouper dans deux bâtiments. Cela permet de faire des économies. Et puis, comme la plupart des communes, on a arrêté l'éclairage en nuit noire. »

De quoi amortir, un peu, l'augmentation forfaitaire de 7,1 %. Même si à Lunéville comme ailleurs, les propriétaires risquent bien de trouver la note salée cette année...

Saint-Nicolas-de-Port, comme un symbole

Bien évidemment, elle n'est pas la seule à avoir dû augmenter son taux et elle n'a pas non plus la plus forte hausse parmi les villes du département... Il n'empêche : la ville de Saint-Nicolas-de-Port illustre à merveille cette flambée de la taxe foncière cette année.

Maire depuis 2001, Luc Binsinger a ainsi dû se résoudre à augmenter le taux communal de cette ville de 7 500 habitants pour la première fois depuis qu'il est aux commandes. « On avait toujours fait 0 % d'augmentation, explique-t-il au bout du fil, et entre 2006 et 2009, on avait même baissé de 10 % la part communale de la taxe pour se mettre au niveau des communes de notre taille. »

« 450 000 euros de dépenses supplémentaires »

Mais la hausse de la facture énergétique a poussé le maire à augmenter le taux de 2 % en plus de l'augmentation forfaitaire de 7,1 % imputée à toutes les communes. « On a eu 450 000 euros de dépense supplémentaires sur un budget de fonctionnement de 9 millions d'euros, reprend l'élu, la hausse du taux de base et de la part communale va permettre de compenser à hauteur de 50 %. La deuxième moitié sera dans le budget municipal avec encore des efforts en termes de dépenses et des recettes à trouver tous azimuts. »

Conscient de faire « un numéro d'équilibriste », le maire déplore que « l'autonomie financière se (réduise) » avec la suppression de la taxe d'habitation qui prive les communes d'une recette. « C'est une bonne chose qu'elle ait été supprimée pour tous cette année mais à côté de cela, la compensation des collectivités est figée depuis deux ans, reprend le maire, on perd chaque année une possibilité de recettes. »

A.G.

Rose-Marie Falque : « Quand un maire augmente sa taxe foncière, c'est qu'il n'a pas le choix »

Rose-Marie Falck, sentez-vous une envolée de la taxe foncière dans le département d'après les retours que vous avez des maires ?

« La DDFIP (direction départementale des finances publiques) a les données

précises mais déjà, 100 % des communes ont l'augmentation forfaitaire de 7,1 %, qui correspond à la base d'imposition revalorisée... À Azerailles, j'ai décidé de ne pas augmenter plus, car en voyant le panier de la ménagère, je me suis dit que ce n'était pas le moment. Mais des communes urbaines ont peut-être dû augmenter car elles ont de gros investissements. Après, ce n'est jamais de gaieté de cœur qu'on augmente la taxe foncière... »

« On a réduit le nombre de contribuables »

Avec la suppression de la taxe d'habitation, la taxe foncière est devenue le seul levier pour les communes...

« Oui. Il ne nous reste plus que les taxes sur le foncier bâti et non bâti. Même l'ancienne taxe professionnelle, ce sont les communautés de communes qui la retransfèrent maintenant. Ce que je regrette, c'est qu'on n'a plus de relation fiscale avec les locataires avec la suppression de la taxe d'habitation puisque la taxe foncière ne concerne que les propriétaires. On a réduit notre nombre de contribuables. »

Quand vous vous entretenez avec vos collègues maires, ressentez-vous un certain désarroi chez eux ?

« (Un temps de silence). Écoutez... Être maire n'est pas facile. Vous devez gérer un budget comme vous le feriez à la tête d'une entreprise, qui peut être petite, moyenne ou grande suivant que vous êtes maire d'un village de cinquante habitants ou de Nancy avec ses 106 000 habitants. Quand les ressources s'amaigrissent, il faut serrer les boulons ou emprunter mais les taux ne sont plus ce qu'ils étaient. Il faut aussi faire face à la hausse de l'énergie, ce n'est pas facile. Quand un maire augmente sa taxe foncière, c'est qu'il n'a pas le choix... »

Propos recueillis par A.G.

Ces communes qui ont fait baisser leur taux

Dans un contexte résolument haussier, elles sortent forcément du lot... Et pour cause ! Sur les 2 339 communes que compte la Lorraine, seules... quinze ont revu à la baisse le taux qu'ils appliquent, étant entendu que toutes les communes ont subi la hausse forfaitaire de 7,1 %.

Parmi ces « exceptions », cinq figurent en Meurthe-et-Moselle. Homécourt, Lunéville, Manonville et Royaumeix ont baissé leur taxe de 2 à 3 % mais la « palme » revient à Marthémont, un village d'une quarantaine d'habitants au sud-est de Nancy, avec une baisse de 10 %.

Il s'agit de la troisième plus forte baisse à l'échelle régionale derrière le village meusien de Cunel (-20 %) et Maizières-lès-Vic en Moselle (-13,1 %).

A.G.

Des travaux pour être exonéré de taxe foncière

Et si vos travaux de rénovation énergétiques vous exonéraient de taxe foncière pendant trois ans ? Dans le cadre des aides à la rénovation thermique, cer-

taines communes votent une exonération totale ou partielle de la taxe foncière au bénéfice des contribuables. Un dispositif encore peu répandu puisque l'an dernier, seules 453 communes s'étaient lancées sur les 35 000 que compte la France, soit un peu plus 1,3 %.

Pour savoir ce qu'il en est pour cette année, il convient de se rapprocher de sa commune ou de son centre des impôts car il n'existe pas encore de base de données exhaustive.

Mais même si votre municipalité a adopté ce dispositif, encore faut-il être éligible. Cette exonération concerne les habitations construites avant 1989 et le montant des travaux de rénovation doit s'élever à 10 000 euros au cours de la première année d'application de l'exonération et 15 000 euros si les dépenses ont été payées au cours des trois années précédant l'année d'application de l'exonération.

Mais si vous êtes dans ce cas, n'hésitez pas à demander à votre municipalité si elle a adhéré à ce dispositif. Dans l'affirmative, il y a des économies à la clé...

Mieux comprendre son avis d'imposition

Due par plus de 30 millions de propriétaires français, la taxe foncière n'est pas l'impôt le plus simple à comprendre... Sur la feuille du contribuable, on parle de base, de taux, de variation, de propriétés bâties et non bâties...

Le **bâti** regroupe les maisons, immeubles, construites alors que le **non bâti** concerne les terres, prés, pâturages, vergers, vignes, bois et landes, lacs, étangs et jardins.

La **base** correspond à la valeur locative cadastrale, laquelle a été fixée en... 1970. Elle est chaque année revalorisée en fonction de l'IPCH, l'indice des prix à la consommation harmonisée.

Les **taux** sont votés chaque année par les collectivités. L'avis d'imposition indique la variation entre 2022 et 2023 en pourcentage.

Figurent également des **taxes spéciales**, les ordures ménagères ou encore la taxe GEMAPI, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Les **frais de gestion** qui apparaissent en bas de page correspondent pour leur part à la somme prélevée par l'État.

A.G.

NANCY – NANCY

Accès en ville : les parkings-relais, remède contre les embouteillages ?

Se garer aux abords du centre-ville et finir son trajet en transports en commun : voilà ce que proposent, notamment aux travailleurs extérieurs, les 11 parkings-relais de la métropole. Avec plus ou moins de succès selon les sites. Car certains axes, aux heures de pointe, restent pourtant très engorgés.

Visiblement, ça ne lui dit rien.
« Le parking quoi ? ! »

Coincé ce mardi matin dans l'embouteillage du boulevard Barthou à Vandœuvre, aux portes de Nancy, cet automobiliste venu de Saint-Nicolas-de-Port l'admet : il n'a pas entendu parler du parking-relais (ou "P + R") devant lequel il vient de passer, au parc des Expositions.

Emplacement et fréquence

Et il n'est pas le seul, alors que cet axe sature encore plus aux heures de pointe depuis la mise à double sens du boulevard Clemenceau, dans le prolongement de Barthou.

Dernier-né des 11 P + R disséminés sur le Grand Nancy, et qui permettent de stationner gratuitement pour l'achat d'un ticket de transport collectif pour finir son trajet, ce parking ouvert en septembre 2020 peine en effet à trouver son public.

Avec ses 45 places matérialisées et son minibus qui en part toutes les 30 minutes vers le centre-ville, l'aire de stationnement ne coche sans doute pas les bonnes cases.

« Pour qu'un parking-relais tourne bien, il faut une offre de transport collectif attractive, or ici la fréquence d'une demi-heure ne l'est pas »,

constate Loïc Godbert, directeur des Transports au Grand Nancy.

« Son emplacement, en plus, n'est pas idéal puisque les automobilistes, quand ils y arrivent, ont déjà passé le plus gros des problèmes de trafic... Alors ils continuent. »

Ailleurs, et alors qu'« une voiture sur deux circulant sur la métropole vient de l'extérieur », rappelle Patrick Hatzig, vice-président aux Transports, le bilan est plus positif.

Le parking d'Essey Mouzimpré (326 places) tourne en moyenne (sur l'année 2022) à 200 entrées/jours, celui du CHU Brabois (188 places) à 140 entrées/jour, et celui des Deux-Rives (100 places), le seul au centre de Nancy, à 65 entrées/jours.

Le parking de Houdemont agrandi

Situés sur le parking d'Auchan Laxou, devant la salle de Gentilly, à Laneuveville, Jarville, Seichamps et Houdemont, mais n'étant pas barrières, les autres parkings-relais ne peuvent donner lieu à un bilan chiffré.

Toujours est-il que la Métropole compte sur ces P + R, pour l'avenir.

« D'ici 2 ans, celui d'Houdemont de 22 à 80 places », ajoute Patrick Hat-

zig, ajoutant que d'autres parkings devraient naître bientôt : sur le site des Fourches-Patibulaires de Maxéville (100 places à l'automne 2024, pour monter à 300/350 places en 2026/2027 avec l'arrivée d'Urbanloop), boulevard Scarpone à Nancy (150 places sur l'emprise d'un ancien garage courant 2026), à Nancy vers le canal pour désengorger le boulevard Lobau, ou encore dans la zone commerciale la Porte Verte à Essey (lieu exact et taille à définir).

À Essey toujours, le P + R de Mouzimpré pourrait recevoir une structure soutenant un parking aérien. ■



Réduit sur une voie, le boulevard Clemenceau est régulièrement embouteillé en matinée. Et à deux pas de là, le parking-relais du parc des Expo ne séduit pas. Photo Stéphanie Cheffer

par Stéphanie Cheffer



D'autres parkings en projet, plus loin

Pour permettre aux travailleurs, comme à toute personne extérieure, de rejoindre le centre-ville de Nancy le plus facilement possible, la Métropole ne mise pas seulement sur ces parkings-relais déjà implantés sur son territoire.

« On aimerait notamment, et la communauté de communes Moselle et Madon le souhaite aussi vivement, créer un parking en amont du CHU, sur la zone d'activités Brabois Forestière (N.D.L.R. : sur le territoire de

Chaligny) », précise Patrick Hatzig, vice-président aux Transports. « Il pourrait être desservi par le futur trolley, à une fréquence moindre que la ligne 1. Mais on attend de savoir comment se profile le futur échangeur. » Nouvel échangeur qui doit être aménagé dans le cadre du regroupement de la quasi-totalité des activités du CHRU sur Brabois .

En projet également, un travail à l'échelle du bassin des mobilités, à savoir le sud meurthe-et-mosellan

allant de Pont-à-Mousson aux portes des Vosges. « On doit s'organiser, mais avec l'appui de la Région qui est chef de file des mobilités, pour imaginer des alternatives à l'autosolisme : auto-partage, covoiturage, et parking-relais sur des zones TER. On peut s'appuyer sur notre réseau ferroviaire, voire mettre en place des cars express ». ■

par S.c.

